

Gestion et protection de la nature

RNCP15674 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	14215, 12589, 12547
Code(s) ROME	A1204, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

21 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 21 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE	342382637 00011	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION	330377524 00047	Former et organiser l'évaluation
CFPPA Aix-Valabre	191316561 00015	Former et organiser l'évaluation
CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE	783469794 00011	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DE LONS LE SAUNIER	193908100 00012	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE LA COTE ST ANDRE	193818192 00018	Former et organiser l'évaluation
ETS PUBLIC LOCAL ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ALENCON SEES	196107908 00010	Former et organiser l'évaluation
FAMIL RURAL EDUC ORIENTAT ROLLANCOU	307616300 00017	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	130026222 00013	Former et organiser l'évaluation
ISETA - ECA	776603060 00018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 21 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp15674-gestion-et-protection-de-la-nature/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est chargé de la mise en œuvre sur le terrain des programmes ou projets de gestion des espaces et des ressources dans la perspective d'une gestion durable. Il intervient dans le but d'assurer le maintien de la biodiversité des espèces et leur cohabitation avec les activités humaines, d'assurer l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes naturels et la gestion de tous les espaces, de mettre en valeur les espaces (valeur écologique, économique, culturelle) et de sensibiliser et éduquer les publics. Ces emplois sont généralement spécialisés, soit dans le domaine de la gestion, soit dans le domaine de la valorisation patrimoniale. Dans le domaine de la gestion, le technicien supérieur applique, sur le terrain, les préconisations de gestion conservatoire et environnementale : préservation, conservation, restauration, protection, réhabilitation, aménagement... Dans le domaine de la valorisation patrimoniale, il intervient auprès de différents publics : animation, éducation, interprétation, tourisme nature. Il peut également être amené à assurer des fonctions d'animation, d'accueil collectif de mineurs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde

C2. Communiquer dans une langue étrangère

C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser

C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

C5. Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes

C6. Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire

C7. Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public

C8. Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement

C9. Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et protection de la nature pour faire face à une situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les structures de la gestion des espaces et des ressources ont des situations très disparates qui traduisent bien la pluralité des acteurs. Elles se distinguent :

Par leur statut :

- Le secteur associatif : le secteur de la gestion des espaces comprend une multitude d'associations.
- Le secteur public territorial et d'Etat
- Le secteur privé qui comprend des entreprises spécialisées (dans l'aménagement, le génie écologique les études, le tourisme nature voire les fermes pédagogiques...).

Par leur stratégie :

- certaines structures assurent la maîtrise d'œuvre pour le compte de donneurs d'ordre. La présence de techniciens, au sein de la structure, se justifie alors pour assurer une assistance opérationnelle à la maîtrise d'ouvrage formalisée par des conventions et des partenariats ;
- d'autres font appel à des prestataires externes (exp. parcs naturels régionaux qui ne sont pas en gestion directe) : la fonction de gestion des espaces étant externalisée, le besoin en emplois de technicien est nettement plus réduit au sein de ces structures mais il induit un développement des emplois dans les entreprises prestataires de travaux ;
- d'autres, enfin, se spécialisent dans la valorisation touristiques des sites. Elles s'identifient par leurs prestations et la valorisation des espaces.

Par leur finalité :

- Les structures dont la finalité allie animation et gestion.
- Les structures spécialisées, soit dans la conception ou la gestion, soit dans l'animation, l'éducation ou le tourisme.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur/trice "nature", chargé de la protection du patrimoine naturel, technicien supérieur, chargé de mission, gestionnaire, éducateur-garde, informateur-relais dans l'environnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 924 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	70 947
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE(N° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;
1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 025 €
Selon la branche	6 000 € – 8 585 €
Prise en charge	Branches concernées
8 025 €	Valeur par défaut · 200 branches
8 585 €	CPNE Ateliers et chantiers d'insertion, CPNEF ECLAT, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des jardineries et graineteries
8 403 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine, CPNE du négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
8 362 €	CPNEFP de la branche pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique
8 307 €	CPNE de l'agriculture
8 152 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
8 047 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
6 000 €	CPNEFP Carrières et matériaux

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2024
Date de dernière délivrance possible	31/12/2025

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP352

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38351

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15674/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	65
Parcours menés à terme	74
Taux d'achèvement	114 %
Période	03/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	104
Montant total engagé	405 833 €
Coût moyen par dossier	3 902 €
Durée moyenne	981 h
Période	01/2020 – 08/2024
France compétences	52 %
France Travail	29 %
Reste à charge titulaire	13 %
Entreprise	3 %
Régions	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.